

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

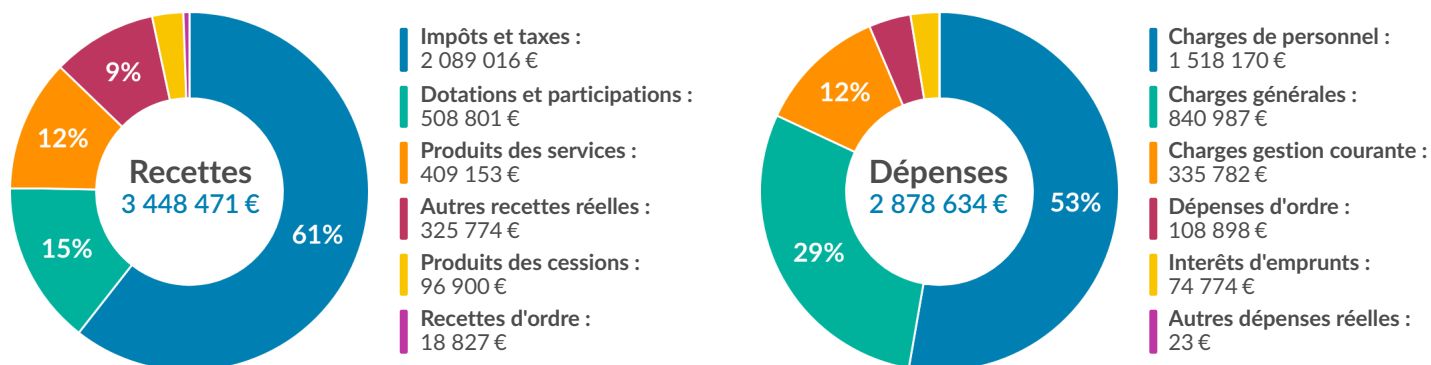
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	3 448 471 €	2 878 634 €
	Invest	1 860 156 €	1 893 379 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	326 121 €	0 €
	Invest	0 €	734 390 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 634 749 €	5 506 404 €
Résultat de clôture de l'exercice		128 345 €	
RàR reportés en 2025	Invest	1 240 600 €	802 271 €
Totaux cumulés		6 875 349 €	6 308 675 €
Résultat financier définitif		566 674 €	

Points marquants

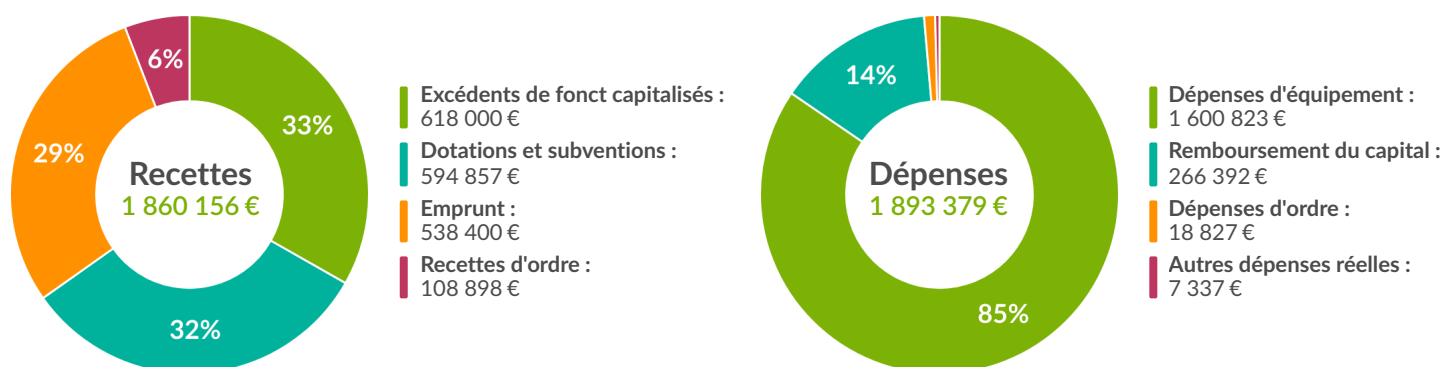
- Un résultat global définitif de 566 674 €
- Une subvention obtenue du Fonds Vert de 640 000 € destiné à financer les travaux du groupe scolaire
- Le poste lié aux dépenses énergétiques qui se stabilise après deux années de forte hausse

La section de fonctionnement



Les charges de personnel constituent la moitié des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général arrivant en deuxième position (29 %). Le troisième poste de dépenses sont les charges de gestion courante parmi lesquelles on retrouve la contribution au SDIS (90 k€) et les subventions aux associations (120 k€). Côté recettes la fiscalité représente près de deux tiers des recettes de fonctionnement. A noter que la commune a fait le choix d'une stabilité de ses taux d'imposition depuis 2008.

La section d'investissement



En 2024 la commune a investi 1600 823 € en travaux d'équipement avec comme principaux investissements l'aménagement de l'entrée d'agglomération route d'Uzès (600 000 €) et la 1ère phase de travaux des écoles (300 000 €) qui en contiendra 5 au total. A noter que le programme ambitieux de réhabilitation du groupe scolaire sera soutenu par l'état via le dispositif du fonds vert pour un montant de 640 000 € !

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 332 744 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 769 736 €
Épargne brute	563 008 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **2 679 778 €**
 et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **30.00 ETP**